

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Vide grenier organisé par l'Association des Parents d'Élèves d'YSSANDON, le 08 mai 2019 au bourg (La Prodélie).

ARTICLE 2

L'exposant doit respecter la place qui lui a été attribué et peut laisser un seul véhicule à proximité de son stand. À la fin de la manifestation, l'emplacement devra être propre. Les objets non vendus et emballages ne pourront être laissés sur place.

ARTICLE 3

L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries. Elle pourra décider librement du rapport de l'annulation de la manifestation.

Aucun remboursement ne sera effectué suite à un désistement.

ARTICLE 4

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionnés par des objets exposés, leurs manipulations, leurs installations, ou par une cause quelconque, avant, pendant et après la manifestation.

ARTICLE 5

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles «ventes d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables». Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.

ARTICLE 6

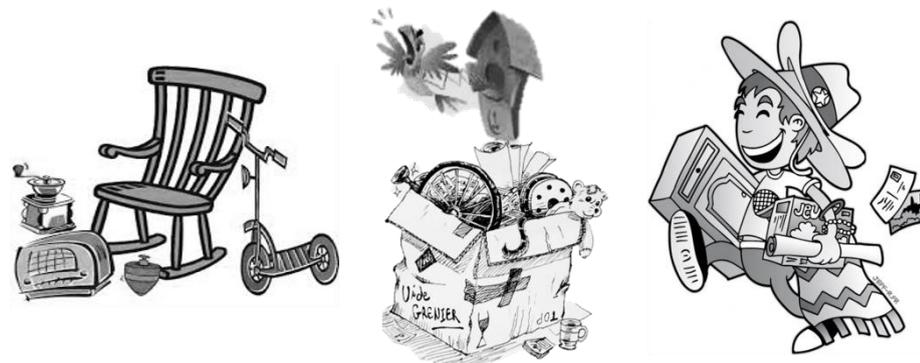
Les organisateurs ont toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte.

Je déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur de ce vide grenier.

Signature avec la mention « lu et approuvé »

YSSANDON 8 MAI VIDE-GRENIERS

**ORGANISE PAR
L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES D'YSSANDON**



6h30 à 8h00 : installation des exposants

8h00 : ouverture au public

8h30 : casse croûte : 5€

11h00 : cérémonie de commémoration au monument aux morts



13h00 : repas : Salade périgourdine – Paëlla – fromage – dessert

café et vin compris

Adulte 16€ – Enfant 10€

Réservation au 06.88.38.00.60 - 06.75.11.94.18 - 06.07.54.64.96 - 06.25.28.64.24

ou par Mail : ape.yssandon@gmail.com

Restauration sur place

Repas chaud, sandwichs, buvette...

Arrêté municipal 1 février 2019

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique



Nombre de mètres linéaires souhaités (3€ le mètre linéaire) = _____

ATTESTATION PERSONNE PHYSIQUE / PARTICULIER

Je soussigné(e) :

Nom..... Prénom

Né(e) le..... à

Département :

Adresse :

Code postal:.....Ville :

Téléphone.....Portable :

Adresse mail :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le.....Par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sous l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R312-9 du code pénal).
- Je dégage de toute responsabilité organisatrice en cas de perte, de vol ou de casse pendant la manifestation.
- Je déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur du vide grenier.

Fait à : le :

Signature:

ATTESTATION PERSONNE MORALE

Je soussigné(e) :

Nom..... Prénom

Né(e) le..... à.....

Département :.....

Représentant la Société/Association (Raison sociale)

N° de registre du commerce/des métiers :

de.....

Dont le siège est à (adresse):.....

Ayant la fonction de :dans la personne morale.

Adresse du représentant :

Code postal:.....Ville.....

Téléphone :Portable :

Adresse Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sous l'honneur :

- Être soumis au registre de l'article L310-2 du code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code pénal).
- Je dégage de toute responsabilité organisatrice en cas de perte, de vol ou de casse pendant la manifestation.
- Je déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur du vide grenier.

Fait à : le :

Signature :

Merci de renseigner toutes les informations de ce bulletin et de joindre : la photocopie recto-verso de votre carte d'identité, l'attestation d'assurance pour les personnes morales, ainsi que votre règlement à l'ordre de l'Association des Parents d'Élèves d'YSSANDON **avant le 30/04/2019**.

ATTENTION: Le nombre de participants étant limité, nous prendrons en compte, en priorité, les inscriptions complètes avec le règlement joint.

L'installation des stands se fera à partir de 6h30. Ouverture au public de : 8h00 à 18h00